

Acquisition à la Société BOLLORÉ ÉNERGIE sur le site des Prés de Vaux - Demande de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Société BOLLORÉ ENERGIE exploite un dépôt d'hydrocarbures avenue de Chardonnet dans la pointe Nord du site industriel des Prés de Vaux.

Dans la réflexion initiale de la Ville sur ce secteur comme dans les études en cours, l'extrémité Nord de la zone industrielle, par sa situation proche du centre-ville, face au débouché du tunnel, constitue un enjeu d'aménagement à moyen terme.

C'est dans ce contexte que la Ville a acquis la propriété de la Société BURDIN BOSSERT et que les contacts établis avec la Société BOLLORÉ il y a quelques années ont été poursuivis.

Le dépôt pétrolier est présent sur le site depuis 1963. Il a été exploité par la SABTEC jusqu'en 1974, par Rhin Rhône jusqu'en 1991 puis par la Société des Combustibles de l'Est jusqu'en 1994, date à laquelle BOLLORÉ ENERGIE en devient propriétaire.

Cette dernière Société souhaitant réaliser des investissements sur le site a sollicité la Ville pour connaître la pérennité de son entreprise à cet endroit.

La perspective d'une opération d'aménagement importante à moyen terme sur l'ensemble des Prés de Vaux ne permettait pas de garantir le maintien de l'activité sur place.

La recherche de l'acquisition de la propriété BOLLORÉ ÉNERGIE par la Ville a alors été entreprise.

Aujourd'hui, la Société BOLLORÉ a repris un dépôt d'hydrocarbure existant dans la ZI de Besançon-Thise-Chalezeule et accepte de céder son patrimoine immobilier cadastré section CY n° 105 et DH n° 2 d'une contenance de 11 185 m² à la Ville. La valeur vénale de ce bien a été estimée à 1 600 000 F par le Service des Domaines. La transaction se fera pour un terrain libéré des installations pétrolières que représentent les cuves, les postes de pompes et les infrastructures qui y sont liés. BOLLORÉ ÉNERGIE réalisera ces travaux de démantèlement. Le prix d'acquisition est fixé à 1 600 KF TTC + 844 KF HT de travaux de libération.

Cette opération d'acquisition-démolition a été inscrite pour un montant de 2 300 KF dans la charte d'aménagement du Grand Besançon.

L'Etat s'est engagé au financement de l'opération à hauteur de 850 KF.

La Région a été sollicitée pour un montant de subvention de 575 KF.

Il en ressort un plan de financement prévisionnel pour la Ville :

Dépenses :

- acquisition terrain	1 600 KF TTC
- démantèlement installations pétrolières	603 KF TTC
- démolitions des bâtiments	241 KF TTC
Total :	2 444 KF TTC

Financement :

- subvention Etat	850 KF TTC
- subvention Région	575 KF TTC
- part Ville	1 019 KF TTC
Total :	2 444 KF TTC

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition de la propriété BOLLORÉ ÉNERGIE,
- d'autoriser le Maire à signer les actes à intervenir,
- d'engager la dépense de la part de la Ville à hauteur de 1 019 KF au compte 90.824.2111.95010.30100,
- de solliciter les subventions de l'Etat et de la Région et de les inscrire à réception des décisions attributives aux comptes :

90.824.1321.95010.30100

850 000 F

90.824.1322.95010.30100

575 000 F

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Urbanisme et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 24 décembre 1999.